



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE (SNASUB-FSU & SNESup-FSU)

Élections au Comité Technique Paritaire Université du Havre

Les raisons de voter FSU le mardi 17 juin 2008

Les compétences du Comité Technique Paritaire

Un comité technique paritaire (CTP) est installé dans chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel par la loi LRU (article 16). **Le CTP concerne tous les personnels** : BIATOSS, enseignants, enseignants-chercheurs ainsi que les personnels non-titulaires. Il sera composé de 10 membres élus et de 10 représentants de l'administration. Il examine l'organisation et les conditions de travail, les statuts, l'hygiène et la sécurité, les primes, l'évolution des effectifs et des qualifications des personnels. Le CTP est notamment consulté sur la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement. En outre, un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année.

Le vote FSU : pour un CTP au service de tous les personnels et non au service exclusif de la "gouvernance"

Ne nous y trompons pas, le CTP est inscrit dans la loi LRU pour que chaque université devienne une "petite fonction publique" qui se voit confier toutes les décisions statutaires et professionnelles s'appliquant à l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quels que soient nos catégories, nos statuts et nos missions, nous sommes tous concernés par le CTP, qui pourrait rapidement servir à remettre en cause nos statuts et nos conditions de travail.

En fait d'"autonomie", la loi LRU consiste à donner les pleins pouvoirs à la présidence, y compris sur les questions de personnels. D'où la volonté des représentants FSU de porter au sein du CTP l'exigence d'un débat transparent, garantie de l'égalité de traitement des collègues et de la démocratie à l'université.

Ensemble exerçons dans cette instance un contrepoids face au pouvoir donné au président de l'université par la loi LRU, à laquelle la FSU reste opposée.

Des actions

De même que les élus du SNASUB et du SNESup dans les différentes instances de l'université, les élus FSU du CTP agiront en faveur du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et de leurs personnels. En particulier et de façon non exhaustive, ils s'engagent à :

- défendre la reconnaissance des statuts nationaux de la fonction publique et des instances académiques et nationales paritaires d'évaluation ;
- défendre les non-titulaires, tout en restant soucieux de leur intégration dans la fonction publique ;
- garantir une gestion équilibrée et transparente des personnels (promotions, primes, indemnités, mobilité, licenciement, transformation des postes entre catégories, entre corps...) ;
- refuser l'alourdissement de la charge de travail statutaire
- s'opposer aux modulations de service imposées
- s'opposer à l'externalisation de services ou de missions et à la précarisation des personnels ;
- mieux prendre en compte les multiples missions des personnels dans l'évaluation de leur carrière ;
- se montrer vigilant sur les nouveaux modes de recrutement (contrats de droit privé).

Des engagements

Comme ils le font actuellement dans les instances élues, les représentants FSU s'engagent à vous informer des questions examinées par le CTP. Ils siégeront et s'exprimeront régulièrement. Ils travailleront de façon unitaire, pour défendre les intérêts de tous les personnels. Ils rechercheront l'unité avec les représentants des autres syndicats. Ils dénonceront toute décision qui se ferait au détriment des personnels.

En fonction du nombre de voix obtenues au CTP par la FSU, ses représentants seront désignés par les sections SNASUB et SNESup de l'université du Havre. Dès maintenant, nos deux organisations syndicales s'engagent à nommer des collègues qui représenteront le mieux possible toutes les catégories de personnels et tous les types de statuts. Pour cela, votre soutien est nécessaire le 17 juin prochain.

Le 17 juin votez la FSU.

Rappel : Il est possible de voter par procuration.